

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : BABARIT Marie-Christine, BRELIÈRE Marinette, NOÉ Sophie, NAULIN Sylvie, MM : BECK Patrick, DASSONVILLE Kévin, LE ROUZIC Didier, SAINT PAUL Alexandre, CHESNEAU Patrice, CHANCELLE Léonard, REBEILLEAU Grégoire.

Absente : Madame Anaïs DASSONVILLE

Excusé ayant donné procuration : Monsieur Kévin DASSONVILLE donne procuration à Monsieur Christian GALLÉ

Excusés :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marinette BRELIÈRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

1- **DÉLIBÉRATION : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC REALISEES SUR LA PERIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOUT 2022.**

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEMML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de TURQUANT par délibération du Conseil en date du 3 octobre 2022 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

n° Operation	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP358-21-83	Turquant	190,48 €	75%	142,86 €	26 11 2021
EP358-21-84	Turquant	138,30 €	75%	103,73 €	07 12 2021
EP358-22-86	Turquant	284,78 €	75%	213,59 €	18 01 2022
EP358-22-88	Turquant	245,63 €	75%	184,22 €	14 02 2022
EP358-22-90	Turquant	139,98 €	75%	104,99 €	09 03 2022
EP358-22-94	Turquant	192,80 €	75%	144,60 €	08 08 2022

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022
- Montant de la dépense 1 191,97 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML **893,99 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de TURQUANT

Le Comptable de la Collectivité de TURQUANT

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2- DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DES HORAIRES D'ÉCLAIRAGE PAR LE SIEML

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre une délibération afin de valider le changement d'horaires pour l'éclairage public.

Il est proposé une mise en service le matin à partir de 6h30 au lieu de 6h et le soir une extinction à 22h au lieu de 00h00 et 23h pour certaines parties de la Commune.

Après délibération et vote à main levée le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de valider les horaires proposés.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

3- DÉLIBÉRATION : DÉLIBÉRATION : DIA – DROIT DE PREEMPTION PARCELLES B351 – B352

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter le bien situé B351 et B352

- Propriété cadastrée section B351 – 41 rue des Martyrs, sise à Turquant, d'une superficie de 193 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Propriété cadastrée section B352 – 41 rue des Martyrs, sise à Turquant, d'une superficie de 616 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ce bien.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

4- DÉLIBÉRATION : DIA – DROIT DE PREEMPTION PARCELLE A1111

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter le bien situé A1111

- Propriété cadastrée section A1111 – LD Le Bourg, sise à Turquant, d'une superficie de 264 m², ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ce bien.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

5- DÉLIBÉRATION : DIA – DROIT DE PREEMPTION PARCELLES B450 - B451

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter le bien situé B450-B451 (Suite Vente parcelles Savonnerie Martin de Candre)

- Propriété cadastrée section B450 – Le Bois d'Ortie, sise à Turquant, d'une superficie de 2305 m², ce bien est classé en zone U (UY) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Propriété cadastrée section B451– Le Bois d'Ortie, sise à Turquant, d'une superficie de 661 m², ce bien est classé en zone U (UY) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ce bien.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

6- DÉLIBÉRATION : DEVIS TRAVAUX DE DALLAGE POUR LA CAVE AUMONT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les chiffrages reçus par deux entreprises concernant les travaux de dallage pour la cave Aumont :

- ACTS pour un montant de 18 071.34€ TTC
- COBAT pour un montant de 16 701.50€ TTC

Monsieur le Maire informe que les deux entreprises interviennent toutes les deux régulièrement pour la Commune et qu'elles font du très bon travail.

Monsieur Alexandre SAINT PAUL pense qu'il serait judicieux de partir sur l'entreprise qui propose une meilleure offre à savoir la société COBAT.

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de choisir le devis de l'entreprise COBAT pour un montant de 16 701.50€ TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Christian GALLÉ :

- Demande si l'horaire fixé à savoir 19h pour les réunions de Conseil convient à tout le monde ? Les membres du Conseil répondent oui
- Informe que l'antenne GIGN de TOURS souhaite venir dans la Commune pour effectuer une démonstration de leur activité et compétence. Le Commandant demande la possibilité de faire une première visite le lundi 17 octobre pour préparer cette rencontre qui aura lieu en janvier ou février 2023
- Informe qu'il a été élu président de l'Association Foncière Pastorale – Monsieur Léonard CHANCELLE demande de rappeler en quoi consiste cette association. Monsieur le Maire répond que l'AFP est composée de 9 titulaires ainsi que des suppléants, elle gère les espaces en bords de Loire (terrains et prairies).
- Informe que la mairie a reçu un devis du SIEMML pour la mise en place à l'entrée du bourg de guirlandes pour les fêtes de fin d'année. La Commune ne donnera pas suite à ce chiffrage trop onéreux.
- Informe qu'il a reçu le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement pour l'année 2021, les membres peuvent le consulter en mairie s'ils le souhaitent.
- Informe qu'il souhaite organiser une réunion avec les artisans du village métiers d'art afin d'échanger sur les problématiques et le bilan de la saison estivale 2022. Monsieur le Maire va leur proposer deux dates.
- Souhaite la participation des membres du Conseil lors de la prochaine cérémonie du 11 novembre.
- Informe que Mme Marie Pervenche PLAZA Sous-Préfète de Saumur viendra visiter la Commune le 10 octobre prochain.

Madame Marie-Christine BABARIT :

- Effectue un compte rendu de la réunion Camping-Cars qui s'est déroulée le 8 septembre dernier. La saison a été très bonne, beaucoup de Campings Caristes sont venus dans la Commune. En revanche la société SAUR a dû intervenir 3 fois durant l'été pour déboucher le système de vidange des caissettes car beaucoup de déchets sont déversés. La Commune a donc décidé, à cause de ces incivilités, de fermer ce service. Les Campings Caristes stationnant sur le parking ombragé sont très satisfaits des lieux.

Le panneau sens interdit apposé à l'entrée de la rue de la Mairie ne semble pas convaincant et n'est pas du tout respecté. Les places pour personne à mobilité réduite ne sont également pas respectées, beaucoup de véhicules se garent à ces emplacements.

Monsieur Alexandre SAINT PAUL a émis l'idée d'apposer un portique de 2 mètres à l'entrée du Port de Turquant pour éviter le stationnement trop régulier de camping-cars, vans, camionnettes...

Madame Marinette BRELIERE a contacté le service de sécurité routière pour connaître leur avis. La mise en place d'un portique demande réflexion quant à la distribution des clés ou code aux usagers tels que pompiers, propriétaires des terrains, Service de la navigation, etc.... Il est nécessaire de solliciter la réglementation légale auprès de la Direction des Routes et des Préfectures. Monsieur le Maire contactera ces Services

Monsieur Alexandre SAINT PAUL informe que les pompiers sont équipés en général d'une clé universelle pour ce type de portique et que normalement la baignade est interdite sur ce site, de ce fait il ne doit pas y avoir beaucoup d'interventions. Les propriétaires ne sont généralement pas tous équipés d'un véhicule de plus de 2 mètres et ils pourront donc y accéder facilement.

Avant d'avancer sur ce projet, Monsieur SAINT PAUL souhaite savoir comment se positionne l'ensemble du Conseil sur la mise en place d'un portique au Port de Turquant, il demande un vote de principe. Certains membres du conseil sont favorables pour la mise en place de ce dispositif.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

Suite au projet de restructuration de l'entrée du bourg, une réunion avec le bureau d'étude URBA TERRA est prévue le lundi 17 octobre à 14h30. Dans le cadre de cette intervention, Madame Marie-Christine BABARIT demande au Conseil de donner son avis sur le devenir du Skate Park, la question se pose si ce dernier doit être démonté, déplacé ou laissé au même endroit. Madame Sylvie NAULIN demande si ce lieu est beaucoup fréquenté – Madame BABARIT répond qu'il y a beaucoup de jeunes qui fréquentent ce lieu. Après un tour de table quelques membres du Conseil souhaitent le déplacement.

Madame BABARIT explique également qu'une réunion publique va avoir lieu avant la fin d'année et que lors de cette soirée les habitants pourront également exprimer leurs avis à ce sujet.

Monsieur Patrice CHESNEAU :

- Informe qu'il a rencontré Monsieur DESCHAMPS propriétaire du Moulin du Val Hulin. Ce dernier, lors des Journées du Patrimoine, a remarqué que les visiteurs avaient eu des difficultés à se rendre à son moulin. Il demande si la Commune pourrait lors des prochaines éditions lui mettre à disposition des panneaux de signalisation ? Madame Sylvie NAULIN informe que lors des Journées Métiers d'Art ce sont les artisans qui mettent en place leurs propres signalisations. Monsieur DESCHAMPS peut éventuellement se renseigner auprès de l'organisation des JEP pour savoir si une signalisation pourrait lui être prêtée.
- Informe que Monsieur Anthony DELON viendra au Château de Parnay le vendredi 14 octobre à partir de 18h30 pour dédicacer son livre « Entre chien et loup ».

Monsieur Léonard CHANCELLE :

- Demande si des places de parking sont existantes devant le 27 rue des martyrs car la signalisation n'est plus apparente. Madame Marie Christine BABARIT pense que normalement il y en a deux à cet emplacement. Madame Marinette BRELIERE évoque qu'un arrêté municipal réglementant le stationnement de la rue des Martyrs a été pris lors du réaménagement des entrées Nord et Sud de cette rue dans les années 1980, elle effectuera une recherche aux archives de la mairie
- Demande si les petits noyers plantés çà et là sur les talus peuvent être retirés.

Madame Sylvie NAULIN :

- Informe que ce week-end aura lieu les journées des Troglodays

Madame Marinette BRELIERE :

- Porte à la connaissance des membres du Conseil des informations donnés par le Service de la Sécurité Routière. Une hausse de la mortalité routière a été constatée selon les estimations de l'observatoire national Interministériel de la Sécurité Routière, 305 personnes sont décédées sur les routes de France - août 2022 contre 273 - août 2021 et 34 cyclistes ont été tués en 2022 (chiffre supérieur à celui de 2021)
- Informe que la départementale D947 est passée à la vitesse maximale de 70km/h afin de sécuriser les différentes sorties de sites (Grande Vignole, Val Hulin...) et de réduire la vitesse excessive remarquée sur cette voie.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL : Le lundi 7 novembre 2022

CLÔTURE DE SÉANCE : 20h25

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU

Anaïs DASSONVILLE
Absente

Kévin DASSONVILLE
Donne procuration à Monsieur
Christian GALLÉ

Alexandre SAINT PAUL

Christian GALLÉ

Grégoire REBEILLEAU

Didier LE ROUZIC

Sylvie NAULIN

Sophie NOÉ